



Connaissance des nuisances avant l'achat d'un bien immobilier

Par **zaro**, le **17/01/2008** à **10:42**

Bonjour,

Je m'apprête à acheter une maison et j'apprend fortuitement le projet de réouverture d'une voie ferrée existante mais désaffectée passant à proximité du bien.

Ni les propriétaires ni le notaire ne m'ont prévenu de ceci.

A qui incombe la responsabilité de porter à la connaissance de l'acquéreur de telles informations?

Merci d'avance